

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Comment répondre au manque de main d'œuvre ? C'est une question qui se pose dans bien des domaines. Les entreprises se fournissent dans des écoles de production alimentées par les décrocheurs scolaires... Dans l'EN, ce serait plutôt un appel au contingent de retraités pour reprendre du service... Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ! Côté budget, les Régions se réinjectent dans le financement de l'apprentissage. Le ministère de l'EN fait économiser 75 millions au budget de l'État, peut être de peur de subir le sort du roi Midas.... Enfin, selon les dernières statistiques sur la laïcité, les signalements portent moins sur les contestations d'enseignement et se concentrent davantage sur les provocations verbales.

➤ TOUTEDUC /

Article 1 : Financement de l'apprentissage par les Régions : un projet de décret pour en assouplir les règles (exclusif), 12/12/21 p.2

Article 2 : Ecole-Entreprise : J-M Blanquer et G. Roux de Bézieux renouvellent la convention de partenariat ministère - MEDEF, 10/12/21 p.2

Article 3 : Bilan trimestriel des atteintes à la laïcité..., 09/12/21 p.3

➤ FRANCEINFO /

Article 4 : Écoles de production : un tremplin pour les jeunes décrocheurs, 10/12/21 p.3

Article 5 : Pour remplacer les professeurs absents, des rectorats font appel à des enseignants retraités..., 08/12/21..... p.4

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 6 : L'Education nationale rend 75 millions au budget, 13/12/21 p.4

Article 7 : Xavier Pons : Ce que la contractualisation fait aux enseignants, 09/12/21 p.4

Article 8 : E. Macron propose un service civique européen, 10/12/21 p.4

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 9 : Le point d'indice de la fonction publique restera gelé, 09/12/21 p.4

Article 10 : Vaccination, télétravail, gestes barrières... Les dernières consignes pour la fonction publique, 09/12/21 p.5

➤ DEPP /

Note d'Information n° 21.42 : Insertion pro. des lycéens du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 36 % sont en emploi salarié en janvier 2021, 12/21..... p.5

Note d'Information n° 21.43 : Insertion pro. des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 61 % sont en emploi salarié en janvier 2021, 12/21 p.6

Note d'Information n° 21.44 : Effets de la crise sanitaire sur les études et l'emploi des jeunes de 18 à 24 ans en 2020, en France et dans les pays de l'OCDE, 12/21 p.6

➤ IFOP /

Sondage : Les lycéens, le droit à la critique des religions et les formes de contestations de la laïcité à l'école, 09/12/21..... p.6

➤ PARU AU B.O. n°46 du 9 décembre 2021 /

Note de service du 25-11-2021 : Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2022 d'avancement de grade et de corps.....p.7



[Article 1 : Financement de l'apprentissage par les Régions : un projet de décret pour en assouplir les règles \(exclusif\), 12/12/21](#)

Le Gouvernement s'apprête à assouplir les règles de financement des CFA centres de formation d'apprentis par les Régions. ToutEduC s'est procuré le projet de décret qui vise à introduire un mécanisme de "fongibilité asymétrique" entre les deux enveloppes allouées par France compétences aux Régions, l'une pour en financer le fonctionnement, l'autre pour les investissements. Une partie des sommes prévues pour les investissements pourra aller au fonctionnement. **Toutefois, à titre transitoire, en 2022, les Régions pourront utiliser une fraction de ressources destinées à soutenir les dépenses de fonctionnement, non utilisées du fait de la crise sanitaire, "au titre des dépenses d'investissement.**

Voici le texte du projet de décret :

Article 1^{er}

L'article R. 6211-4 du code du travail est complété par un III ainsi rédigé :

« III - Une fraction des ressources mentionnées au I peut être affectée aux dépenses mentionnées au II lorsque la région constate sur une même période : « 1° un montant de dépenses de fonctionnement engagées ou prévisionnelles inférieur au montant des fonds alloués à ce titre ;

« 2° un montant de dépenses d'investissement engagées ou prévisionnelles supérieur au montant des fonds alloués à ce titre. « La fraction des ressources mentionnée au premier alinéa, qui ne peut être supérieure à 82 % du montant annuel des ressources allouées à ce titre, est fixée par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. « Le montant de la fraction des ressources faisant l'objet d'une réaffectation au titre du présent III est communiqué pour information au représentant de l'Etat dans la région et à France compétences. »

Article 2

Le montant des ressources mentionnées au I de l'article R. 6211-4 du code travail qui n'a pas été engagé au 31 décembre 2021 et ayant fait l'objet d'un report en 2022 pourra être affecté au financement des dépenses d'investissement mentionnées au II du même article en 2022, dans la limite de 82% % du montant des ressources annuelles allouées au titre du fonctionnement des centres de formation des apprentis en 2021. **Le montant des ressources faisant l'objet d'une réaffectation en 2022 au titre du présent article est communiqué pour information au représentant de l'Etat dans la région et à France compétences.**

[Article 2 : Ecole-Entreprise : J-M Blanquer et G. Roux de Bézieux renouvellent la convention de partenariat ministère - MEDEF, 10/12/21](#)

Jean-Michel Blanquer et Geoffroy Roux de Bezieux ont renouvelé ce vendredi 10 décembre la convention de coopération entre le ministère de l'ÉN, de la Jeunesse et des Sports, et le MEDEF. Le ministre et le président du Mouvement des entreprises de France étaient au LP Chennevière Malézieux (Paris 12ème), un établissement entièrement reconstruit il y a 5 ans et qui accueille 460 élèves (dont une douzaine de jeunes filles), 80 apprentis et une soixantaine d'adultes en formation continue en chaudronnerie, usinage et maintenance industrielle.

Les deux responsables ont notamment remarqué une machine à découpe laser, d'une valeur de 320 000 €, financée par la Région, la taxe d'apprentissage, le GRETA et le lycée lui-même, et "que beaucoup de PME envieraient", commente le représentant patronal. Interrogés par ToutEduC sur l'apport d'une nouvelle convention Ecole-Entreprise alors que, depuis le Gouvernement Fabius dans les années 80, le rapprochement des deux univers fait l'objet de conventions et de déclarations sur sa nécessité, G. Roux de Bézieux évoque "une vraie dynamique qui s'est enclenchée". Il évoque surtout la **création depuis trois ans de "correspondants" avec**

L'École dans tous les MEDEF régionaux. J-M Blanquer estime que "chaque fois", il y a eu "un ajout", il évoque la dimension européenne, les **"Harvard du professionnel" qui se développent**, les campus franco-allemand, franco-italien, franco-espagnol, et, "à venir", franco-autrichien et franco-finlandais. Ces conventions permettent de trouver des stages pour les élèves de 3ème, voire de 4ème, dont le ministre envisage la création.

Selon le communiqué ministériel, **la première édition de la Semaine des lycées professionnels, du 6 au 11 décembre et cette convention doivent permettre de "resserrer les liens entre l'école et l'entreprise**, et poursuivre la mobilisation engagée au service de l'insertion professionnelle des jeunes". Les entreprises adhérentes au MEDEF "s'engagent à recevoir 5 000 professeurs en stage pour une immersion en entreprise, afin de systématiser les périodes de formation en entreprise tous les 5 ans", à "soutenir chaque année 1 000 projets de chefs d'œuvre", de "s'impliquer annuellement dans 100 projets pour **soutenir l'entrepreneuriat des collégiens et lycéens et le déploiement des Campus**". La convention a vocation à être déclinée régionalement.

[Article 3 : Bilan trimestriel des atteintes à la laïcité : plus de provocations verbales, moins de contestations d'enseignement \(ministère\), 09/12/21](#)

A l'occasion de la journée de la laïcité à l'école, accolée à l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, le ministère de l'EN établit un nouveau bilan trimestriel de l'action de ses équipes "Valeurs de la République", qui interviennent en cas de saisine par des personnels sur **une plateforme de signalement (83% des cas)** ou en réponse aux signalements effectués par les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement du 2d degré.

Selon le ministère de l'EN, ces équipes, présentes dans toutes les académies, "apportent aide et soutien nécessaires aux équipes éducatives pour faire respecter le principe de laïcité à l'école" et "forment les personnels et interviennent régulièrement aux côtés des professeurs, des chefs d'établissement qui peuvent se trouver confrontés à des atteintes aux principes de la laïcité".

Pour la période de septembre à novembre 2021, 614 signalements d'atteinte au principe de laïcité ont été recensés, soit 67 de plus que lors du dernier bilan d'avril 2021. 279 demandes de conseil auprès des équipes académiques ont été recensées, un "chiffre stable" selon le ministère.

25 % des faits concerneraient des provocations verbales (en hausse de 12 points), 14 % le port de signes et tenues (+ 8 points). Il y aurait seulement 10 % de faits de contestations d'enseignement (en baisse de 5 points sur un an). A noter que **6 académies regroupent 52% des signalements effectués, Versailles, Créteil, Lille, Nice, Toulouse ou Nantes.**

De plus, un "bilan des signalements des incidents et perturbations lors de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty" a également été effectué (via la plateforme "Faits établissement"). 219 incidents ont été signalés, dont 111 contestations "d'un moindre niveau de gravité que l'année dernière, majoritairement des faits isolés ou de très petits groupes d'élèves", explique le ministère de l'EN, ou encore 91 apologies du terrorisme (41 % contre 17 % l'année dernière). Trois quarts des faits sont suivis d'entretiens avec les parents ou d'information lorsque la rencontre avec ces derniers n'était pas possible, et près de la moitié sont suivis de sanctions.

franceinfo:

[Article 4 : Écoles de production : un tremplin pour les jeunes décrocheurs, 10/12/21](#)

Face au manque de main-d'œuvre, de plus en plus d'entreprises recrutent directement leurs employés dans les écoles de production. Il en existe 35 en France, un nombre que veut

doubler l'Etat. Ces écoles offrent la possibilité à de jeunes décrocheurs d'apprendre un métier et de trouver du travail.

Menuiserie, charpente, métallerie... Des métiers concrets, pour ces jeunes qui s'appêtent à passer leur CAP et leur bac pro. Dans cette école de production, une particularité : pas beaucoup de cours théoriques, la majorité de leur apprentissage se déroule en atelier. "J'ai retrouvé la joie de me lever le matin, ce qui n'a jamais vraiment existé parce que je n'ai jamais été scolaire", raconte Benjamin, en filière métallerie. Les objets que fabriquent les élèves ont été commandés par des entreprises. "Ça nous permet de les responsabiliser du début à la fin du chantier", souligne Raphaël Soly, responsable de l'atelier de métallerie. (...)

[Article 5 : Pour remplacer les professeurs absents, des rectorats font appel à des enseignants retraités : "Je suis partagé entre le rire et la colère", 08/12/21](#)

Le manque de professeurs pour assurer les remplacements est récurrent et la crise du Covid-19 n'a évidemment rien arrangé. Pour remédier aux absences, les rectorats contactent des fonctionnaires retraités. Une idée loin d'enchanter tout le monde. (...)



[Article 6 : L'Education nationale rend 75 millions au budget, 13/12/21](#)

Normalement un ministère demande toujours davantage de crédits. L'EN annule 75 millions de dépense dans la cadre d'un programme d'économies de 9 milliards décidé par le gouvernement. (...)

[Article 7 : Xavier Pons : Ce que la contractualisation fait aux enseignants, 09/12/21](#)

C'est un bel exemple de la "politique du puzzle". Xavier Pons (Université Paris Est) revient dans la revue Mouvements des idées et des luttes (n°107) sur le développement de la contractualisation dans l'enseignement. Apparemment anodin, simple ajustement technique, il montre qu'en fait **la croissance rapide de la contractualisation a un impact sur le métier enseignant**. "La contractualisation enseignante a un potentiel de transformation structurelle important de la gestion des carrières enseignantes mais aussi du système scolaire dans son ensemble".

[Article 8 : E. Macron propose un service civique européen, 10/12/21](#)

"J'avais évoqué à la Sorbonne une généralisation du programme d'échange Erasmus à tous les jeunes Européens... Allons plus loin et **réfléchissons à un service civique européen de 6 mois ouvert à tous les jeunes de moins de 25 ans pour un échange universitaire ou d'apprentissage, un stage ou une action associative**. Ce service civique européen, c'est une proposition que nous ont fait les jeunes Européens et qui ont été remises aux ministres compétents. Je souhaite que nous puissions enclencher la mise en oeuvre concrète et véritable de cette initiative qui vient de notre jeunesse durant ce semestre qu'aura à présider la France". Présentant les objectifs de la présidence française du Conseil de l'Union européenne le 9 décembre, E Macron a avancé cette idée de décliner le SNU à toute l'Europe.



[Article 9 : Le point d'indice de la fonction publique restera gelé, 09/12/21](#)

"Toutes les conditions ne semblent pas réunies pour une réévaluation immédiate du point d'indice", a annoncé la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, ce jeudi 9 décembre lors d'une réunion avec les syndicats. Trois d'entre eux (CGT, FSU et Solidaires) ont claqué la porte. **Compte tenu de l'inflation et de la revalorisation du Smic le 1^{er} janvier,**

l'indice minimum va être de nouveau revalorisé. La ministre souhaite une négociation salariale en 2022.

Le gouvernement Castex douche à nouveau les espoirs des représentants du personnel de la fonction publique. Alors que tous les syndicats réclamaient une revalorisation générale des salaires, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, vient d'annoncer que le point d'indice servant de base au calcul de ceux-ci resterait gelé. **Ce point, pour rappel, est gelé depuis 2018, après deux hausses successives sous François Hollande (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6% en janvier 2017).**

“Ce n'est pas avec une simple hausse du point d'indice, une solution de facilité utilisée par tant de gouvernements pour ne pas augmenter franchement les salaires, que l'on peut vraiment résoudre et résorber les inégalités de notre fonction publique”, a ainsi souligné la ministre, jeudi 9 décembre, à l'issue d'un point d'étape avec les syndicats et les employeurs sur la mise en œuvre des mesures salariales pour 2022, annoncées en juillet dernier. (...)

Article 10 : Vaccination, télétravail, gestes barrières... Les dernières consignes pour la fonction publique, 09/12/21

La direction générale de l'administration et de la fonction publique vient de remettre à jour sa foire aux questions relative à la gestion du Covid-19 dans la fonction publique. L'occasion de préciser les modalités d'application, dans le secteur public, des dernières mesures sanitaires annoncées pour faire face à la cinquième vague épidémique ou encore de l'élargissement de la dose de rappel.

Les mises à jour ne se comptent désormais plus. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de nouveau d'actualiser sa foire aux questions relative à la gestion du Covid-19 dans la fonction publique d'État.

Cette nouvelle version, qui sera déclinée dans les autres versants, tient donc compte des dernières mesures sanitaires décidées par l'exécutif pour faire face à la cinquième vague épidémique.

Cette foire aux questions fait référence à l'élargissement de la dose de rappel de vaccin et invite de nouveau les employeurs publics à faciliter la vaccination des agents publics notamment pour ce rappel vaccinal. Un rappel qui va devenir progressivement indispensable pour continuer à bénéficier d'un passe sanitaire valide (à compter du 15 décembre pour les plus de 65 ans et à compter du 15 janvier pour tous les autres adultes). (...)

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

Note d'Information n° 21.42, Insertion professionnelle des lycéens du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 36 % sont en emploi salarié en janvier 2021, 12/21

Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat, inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2019-2020, de niveau CAP à BTS, un sur deux (49 %) est toujours en formation l'année suivante, soit 3 points de plus que la génération précédente inscrite en 2018-2019.

Parmi ceux ne poursuivant pas d'études, 36 % de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2020 sont en emploi salarié en France en janvier 2021, soit six mois après leur sortie. Dans le contexte de crise sanitaire, le taux d'emploi à six mois diminue de 5 points par rapport à la génération sortie en 2019. En janvier 2021, les jeunes sortant d'une formation relevant des spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » ou « coiffure esthétique » ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. (...)

Note d'Information n° 21.43, Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 61 % sont en emploi salarié en janvier 2021, 12/21

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2019-2020, 38 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante.

Cette proportion est en hausse de 4 points par rapport à la génération précédente inscrite en 2018-2019. Parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études, 61 % sont en emploi salarié en France en janvier 2021, soit six mois après leur sortie (- 1 point par rapport à la génération sortie un an avant). Les effets de la situation sanitaire sur le marché du travail et les aides exceptionnelles pour le recrutement d'apprentis ont pu favoriser la poursuite d'études en apprentissage au détriment d'une sortie du système éducatif et d'une insertion par l'emploi. L'obtention du diplôme préparé continue de favoriser l'insertion professionnelle. L'entrée dans la vie active est plus difficile dans les secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires (restauration, hôtellerie, etc.). (...)

Note d'Information n° 21.44, Effets de la crise sanitaire sur les études et l'emploi des jeunes de 18 à 24 ans en 2020, en France et dans les pays de l'OCDE, 12/21

En 2020, la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'occupent pas d'emploi est stable par rapport à 2019 en France et dans plusieurs pays européens. En revanche, cette part augmente fortement en Amérique du Nord.

Les pays où la part de jeunes ni en études ni en emploi sont en forte hausse sont ceux où les taux d'emploi de l'ensemble des 20-64 ans chutent. Les mesures de maintien dans l'emploi, telles que l'activité partielle pratiquée par de nombreux pays européens, dont la France, ainsi que des mesures spécifiques aux jeunes semblent avoir atténué, en 2020, le choc de la crise sanitaire sur le marché du travail.

En France, les jeunes de 18-24 ans ont moins souvent été en emploi en 2020 qu'en 2019 mais ont été plus nombreux en études. Ces derniers ont eu moins de possibilités de financer leurs études au moyen de « petits boulots » ou d'accomplir le stage de fin d'études et la mobilité internationale prévus.

En 2020, un à quatre ans après la fin des études, 28 % des peu diplômés occupaient un emploi (29 % en 2019) contre 82 % des diplômés de l'enseignement supérieur long, souvent à domicile, et 68 % des jeunes en moyenne. (...)



Sondage : Les lycéens, le droit à la critique des religions et les formes de contestations de la laïcité à l'école, 09/12/21

Menus halal, toilettes séparées, contestation des cours...

Quelle est l'ampleur des formes de séparatisme religieux à l'Ecole ?

Tablées, toilettes ou robinets séparés en fonction de la religion des élèves, cours sur l'égalité des sexes contestés au nom de la religion, refus de donner la main à un(e) camarade, requêtes de menus conformes aux normes confessionnelles... Contrairement aux idées reçues, la loi interdisant les signes religieux à l'Ecole (2004) n'empêche pas les tensions nées des diverses formes d'affirmations identitaires affectant le contenu des cours aussi bien que l'organisation d'autres aspects de la vie scolaire (ex : cantine, sorties scolaires...). Or, alors que les premiers travaux mettant en exergue ces problèmes remontent à près d'une vingtaine d'années, les données permettant de mesurer précisément cette poussée du religieux à l'Ecole manquent encore cruellement : la majorité des

académies estimant que les différentes voies de signalement existantes (ex : VALEREP) ne donnent qu'une vision "très incomplète de la réalité des atteintes au principe de laïcité en milieu scolaire".

Afin de mieux cerner l'ampleur des tensions identitaires et des refus d'activités pédagogiques que ces revendications religieuses provoquent en milieu scolaire, la LICRA et son magazine DVD ont commandé à l'Ifop une enquête visant à évaluer dans quelle mesure les lycéens sont confrontés dans leur scolarité à ces entorses au principe de neutralité religieuse. Pour cela, l'Ifop a mis en place un dispositif d'étude reposant sur un échantillon représentatif d'un millier de lycéens qui permet, entre autres, d'évaluer le rôle que peuvent jouer sur le sujet certains contextes sociaux ou scolaires comme le fait d'être dans une banlieue « pauvre » ou un lycée classé « prioritaire » (selon l'OZP).

Au regard de cette étude, force est de constater que les manifestations identitaires-religieuses qui affectent la vie scolaire sont loin d'être un phénomène marginal : plus de la moitié des élèves inscrits dans le second cycle du second degré y ont déjà été exposés au moins une fois et leur exposition à ces problèmes est encore plus massive dans les établissements marqués du sceau de la relégation sociale ou scolaire. Ces jeunes, et tout particulièrement les lycéens musulmans et/ou scolarisés dans les lycées classés « prioritaire », se distinguent aussi par un fort attachement au « respect » des religions et donc par une forte réticence à toute forme d'irrévérence envers les dogmes et personnages religieux. (...)

Paru au B.O. n°46 du 9 décembre 2021

Note de service du 25-11-2021, Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2022 d'avancement de grade et de corps

Conformément aux dispositions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2020 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'É.N, de la Jeunesse et des Sports (LDG), la présente note de service a pour objet de préciser le calendrier et les modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2022 d'avancement de grade et de corps des personnels du second degré : professeurs de chaires supérieures, professeurs agrégés, professeurs certifiés, PLP, professeurs d'EPS, CPE, PsyEN, professeurs d'enseignement général de collège, chargés d'enseignement de l'EPS et adjoints d'enseignement. (...)



Fabrice ERRE, Une année au lycée.